

## **BILAN SOCIAL**

### **SEPTEMBRE 2019 ACADÉMIE DE LIMOGES**

Les données présentées dans cette note sont celles du 15 septembre 2019, issues du document BSA\_avec\_Réf\_Nat récupéré dans l'application Boxi-Piad sur le portail ARENA de l'académie de Limoges. Pour certaines parties, le titre sera signé d'un numéro et les sources utilisées seront répertoriées en annexe. Les effectifs sont celles des personnes physiques.

## SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Panorama des effectifs .....	Page 3
<input type="checkbox"/> Définition des groupes .....	Page 4
<input type="checkbox"/> Démographie générale .....	Page 5
▪ Effectifs des agents par groupe	
▪ Répartition hommes/femmes, âge moyen et indice par groupe	
▪ Pyramides des âges et des poids et tranches d'ancienneté par catégorie	
<input type="checkbox"/> Les grades .....	Page 13
▪ Les corps, les grades et les indices	
▪ Les promotions	
<input type="checkbox"/> Les congés et modalités de service .....	Page 23
<input type="checkbox"/> Les formations .....	Page 27
<input type="checkbox"/> La masse salariale .....	Page 29
ANNEXE 1 - Lexique .....	Page 31
ANNEXE 2 – Sources .....	Page 32

## ☐ PANORAMA DES EFFECTIFS



11 121 agents sont employés dans le secteur public par l'académie à la rentrée 2019. 62,0% d'entre eux sont enseignants. 707 agents sont employés dans le secteur privé sous contrat, soit 6,0% de l'ensemble.

## □ DÉFINITION DES GROUPES

Les données seront réparties en 6 groupes :

**AED** : Assistant d'Éducation

**AESH** : Accompagnant des  
Élèves en Situation de  
Handicap

**ATSS** : Administratifs,  
Techniques, Sociaux et de  
Santé

**DIEO** : Direction, Inspection,  
Éducation et Orientation

**Personnels du 1<sup>er</sup> degré**

**Personnels du 2<sup>nd</sup> degré**

Un lexique des sigles se  
trouvent en annexe.

**NB** : Toutes les cases  
complétées par un astérisque,  
signifieront que les données  
sensibles ne sont pas  
divulguées pour cause de  
secret statistique (nombre  
d'agents inférieur à 5).

ATSS
ADJENES
Adjoint Directeur de l'académie service 1 <sup>er</sup> degré
Adjoint Secrétaire Général de l'académie
Adjoint technique de rech. & form. Ens. Sup.
Administrateur Ens. Sup. rech.
Apprenti
Assistante Sociale Contractuelle
ASSAE A
Assistants Ingénieurs Ens. Sup.
Attachés d'administration de l'État
Conseiller technique du Recteur / vice-Recteur établissement vie scolaire
Contractuel
Contractuel BOE
CTSS AE
Directeur de l'académie service E.N.
Directeur cabinet Recteur / vice-Recteur
Infirmier contractuel
Infirmier(e) E.N.
Infirmier(e) E.N. + Ens. Sup.
Ingénieur de recherche Ens. Sup.
Ingénieur d'Études Ens. Sup.
Médecin de l' E.N. Conseiller technique
Médecin E.N.
Médecin intervenant
PACTE
Recteur d'académie
SAENES 10
Secrétaire Général de l'académie
Secrétaire Général direction (DSDEN/ Rectorat)
Technicien de recherche et formation Ens. Sup.

DIEO
Inspecteur académique - Inspecteur pédagogique régional
Inspecteur
Personnel de direction EPLE
Professeur des écoles
Contractuel
Conseiller principaux éducation
Professeur lycées professionnel
Psychologue

Personnel 1 <sup>er</sup> degré
Instituteur
Professeur certifié
Professeur des écoles
Professeur lycées professionnels

Personnel 2 <sup>nd</sup> degré
Contractuel
Chargé d'enseignement EPS
Conseiller du Recteur / vice-Recteur
Maître auxiliaire
Professeur contractuel
Professeur agrégé
Professeur certifié
Professeur de chaire sup.
Professeur des écoles
Professeur enseignement GT collège
Professeur EPS
Professeur lycées professionnels

**AED**

**AESH**

## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Effectifs des agents par groupe (secteur public)

11 121 agents sont recensés dans le secteur public. 80% sont titulaires.

La Haute-Vienne compte 53% de l'ensemble des agents, la Corrèze 30% et la Creuse 17%.

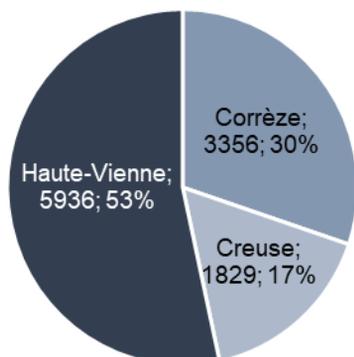
Une majorité des agents fait partie du personnel du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré (respectivement 31% et 39%). Les autres groupes représentent entre 4% (DIEO) et 9% (AESH et ATSS) des personnels du secteur public.

	TITULAIRES				Total
	ATSS	DIEO	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	
Corrèze	242	140	1104	1266	2752
Creuse	143	87	609	679	1518
Haute-Vienne	532	251	1685	2173	4641
<b>Académie</b>	<b>917</b>	<b>478</b>	<b>3398</b>	<b>4118</b>	<b>8911</b>

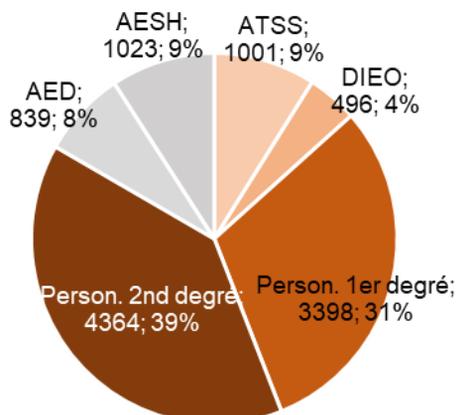
	NON TITULAIRES						Total
	ATSS	DIEO	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	AED	AESH	
Corrèze	19	3	0	59	265	258	604
Creuse	14	2	0	52	125	118	311
Haute-Vienne	51	13	0	135	449	647	1295
<b>Académie</b>	<b>84</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>246</b>	<b>839</b>	<b>1023</b>	<b>2210</b>

	ENSEMBLE						
	ATSS	DIEO	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	AED	AESH	Total
Corrèze	261	143	1104	1325	265	258	3356
Creuse	157	89	609	731	125	118	1829
Haute-Vienne	583	264	1685	2308	449	647	5936
<b>Académie</b>	<b>1001</b>	<b>496</b>	<b>3398</b>	<b>4364</b>	<b>839</b>	<b>1023</b>	<b>11121</b>

Démographie par département



Démographie par groupe



## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Effectifs des agents par groupe (secteur privé sous contrat)

	TITULAIRES		
	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	Total
Corrèze	0	1	1
Creuse	0	0	0
Haute-Vienne	0	4	4
<b>Académie</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

	NON TITULAIRES		
	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	Total
Corrèze	78	261	339
Creuse	12	0	12
Haute-Vienne	97	254	351
<b>Académie</b>	<b>187</b>	<b>515</b>	<b>702</b>

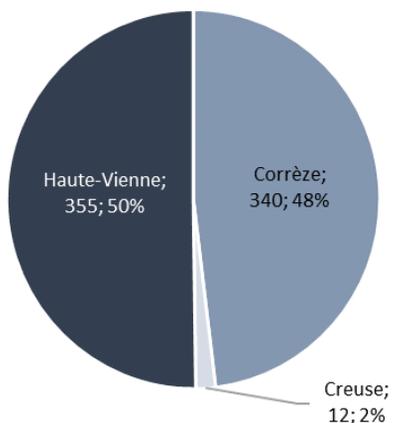
	ENSEMBLE		
	Person. 1er degré	Person. 2nd degré	Total
Corrèze	78	262	340
Creuse	12	0	12
Haute-Vienne	97	258	355
<b>Académie</b>	<b>187</b>	<b>520</b>	<b>707</b>

707 agents sont recensés dans le secteur privé sous contrat.

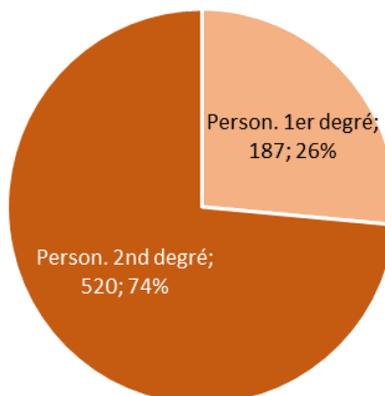
La Haute-Vienne en compte 50%, la Corrèze 48% et la Creuse 2%.

Près des 3/4 font partie du personnel du 2<sup>nd</sup> degré. Les autres, sont des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

### Démographie par département



### Démographie par type



## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Répartition hommes/femmes, âge moyen et indice par groupe (secteur public)

	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen	Indice moyen
AED	839	59,5	28	ND
AESH	1023	91,5	44	327
ATSS	1001	82,4	48	446
DIEO	496	64,4	49	731
Person. 1er degré	3398	83,8	43	578
Person. 2nd degré	4364	58,9	45	625
<b>Total</b>	<b>11121</b>	<b>71,9</b>	<b>44</b>	<b>525</b>

Pour l'académie, la part des femmes est de 71,9%. Elle est comprise entre 58,9% (personnel du 2<sup>nd</sup> degré) et 91,5% (AESH).

L'âge moyen est 44 ans. Il est compris entre 28 (AED) et 49 ans (DIEO).

L'indice moyen est de 525. Il est compris entre 327 (AESH) et 731 (DIEO).

	AED		
	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen
1 <sup>er</sup> degré	22	90,9	20
2 <sup>nd</sup> degré	817	58,6	29
<b>Académie</b>	<b>839</b>	<b>59,5</b>	<b>28</b>

59,5% des Assistants d'Éducation sont des femmes. L'âge moyen est de 28 ans.

	AESH			
	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen	Indice moyen
1 <sup>er</sup> degré	619	93,2	44	327
2 <sup>nd</sup> degré	404	88,9	44	328
<b>Académie</b>	<b>1023</b>	<b>91,5</b>	<b>44</b>	<b>327</b>

91,5% des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap sont des femmes. L'âge moyen est 44 ans et l'indice moyen est de 327.

## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Répartition hommes/femmes, âge moyen et indice par groupe

ATSS						
Fonction	Nombre d'individus	Part des femmes (%)		Âge moyen		Indice moyen
		Académie	National	Académie	National	
Administration	6	33,3	36,1	56	55	1022
Personnel administratif	672	85,6	84,0	48	48	434
Personnel médico-sociaux	170	95,9	95,8	48	48	519
Personnel ouvrier et de service	7	85,7	48,4	54	44	326
Personnel technique	146	54,1	55,1	46	48	408
<b>Académie</b>	<b>1001</b>	<b>82,4</b>	<b>82,1</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>446</b>

Dans le groupe ATSS (Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé), la part des femmes est de 82,4% ce qui est proche du national. Elle est comprise entre 33,3% (administration) et 95,9% (personnel médicaux-sociaux).

L'âge moyen est le même que le national : 48 ans. Il est compris entre 46 (personnel technique) et 56 ans (administration).

L'indice moyen est de 446. Il est compris entre 326 (personnel ouvrier et de service) et 1022 (administration).

DIEO						
Fonction	Nombre d'individus	Part des femmes (%)		Âge moyen		Indice moyen
		Académie	National	Académie	National	
Direction	178	46,9	51,3	52	52	877
Éducation	179	76,0	73,7	47	45	622
Inspection	49	46,9	50,5	51	53	844
Personnel administratif	1	0,0	25,0	*	*	*
Psychologue de l'E.N.	89	86,5	87,8	48	47	601
<b>Académie</b>	<b>496</b>	<b>64,4</b>	<b>66,3</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>731</b>

Dans le groupe DIEO (Direction, Inspection, Éducation et Orientation), la part des femmes est de 64,4% ce qui est inférieur au national (-1,9 points). Elle est comprise entre 46,9% (direction et inspection) et 86,5% (psychologue).

L'âge moyen est le même que le national : 49 ans. Il est compris entre 47 (éducation) et 52 ans (direction).

Pour les fonctions qui comptabilisent plus de 5 agents, l'indice moyen est de 731. Il est compris entre 601 (psychologue) et 877 (direction).

## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Répartition hommes/femmes, âge moyen et indice par groupe

Personnel du 1 <sup>er</sup> degré				
Fonction	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen	Indice moyen
Accompagnement soutien et hors AIS*	17	70,6	46	608
Besoins éducatifs AIS hors classe	94	78,7	50	659
Conseillers pédagogiques	3	0,0	*	*
Enseignement	3234	84,2	43	575
Pilotage et animation pédagogique	41	75,6	49	682
Réadaptation	9	100,0	47	620
<b>Académie</b>	<b>3398</b>	<b>83,8</b>	<b>43</b>	<b>578</b>

\* AIS : Adaptation et Intégration Scolaire

Dans le groupe Personnel du 1<sup>er</sup> degré, la part des femmes est de 83,8%. Elle est comprise entre 70,6% (accompagnement soutien et hors AIS) et 100% (réadaptation).

Pour les fonctions de plus de 5 agents, l'âge moyen est 43 ans. Il est compris entre 46 (accompagnement soutien et hors AIS) et 50 ans (besoin éducatif AIS hors classe). L'indice moyen est de 578. Il est compris entre 575 (enseignement) et 682 (pilotage et animation pédagogique).

Personnel du 2 <sup>nd</sup> degré				
Fonction	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen	Indice moyen
Administration	15	33,3	44	503
Apprentissage	2	100,0	*	*
Ass. ou Dir. délégué aux formations pro. & techno.	36	33,3	51	706
Conseiller en formation continue	25	56,0	52	602
Coordination insertion jeunes	5	100,0	*	*
Coordonnateur pédagogique en CFA	4	50,0	*	*
Documentation	123	89,4	45	598
Enseignement	4134	58,3	45	628
Formation continue des adultes	1	100,0	*	*
Formation insertion jeunes devant élèves	9	55,6	45	403
Réadaptation	10	60,0	51	710
<b>Académie</b>	<b>4364</b>	<b>58,9</b>	<b>45</b>	<b>625</b>

Dans le groupe Personnel du 2<sup>nd</sup> degré, la part des femmes est de 58,9%. Elle est comprise entre 33,3% (assistant et directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques) et 100% (apprentissage, coordination insertion jeunes et formation continue des adultes).

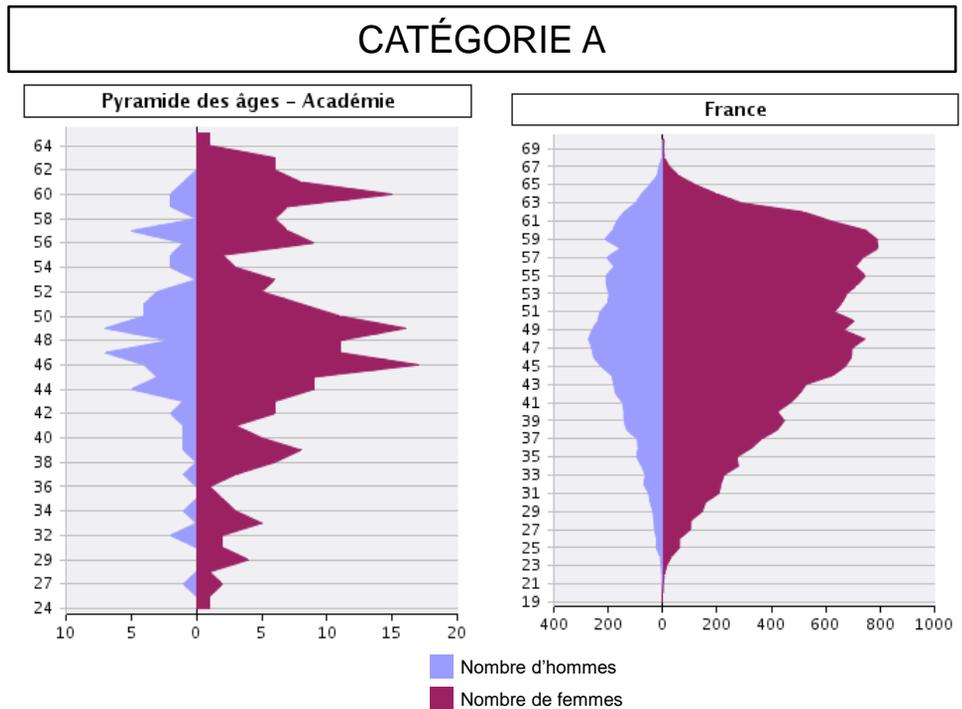
Pour les fonctions de plus de 5 agents, l'âge moyen est 45 ans. Il est compris entre 44 (administration) et 52 ans (conseiller en formation continue). L'indice moyen est de 625. Il est compris entre 403 (formation insertion jeunes devant élèves) et 710 (réadaptation).

## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Pyramides des âges et des poids et tranches d'ancienneté par catégorie

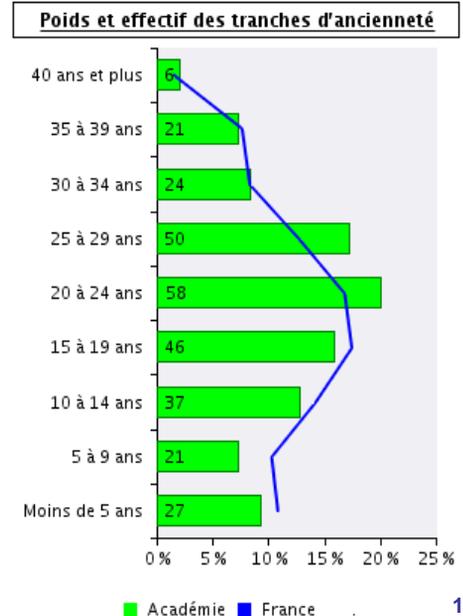
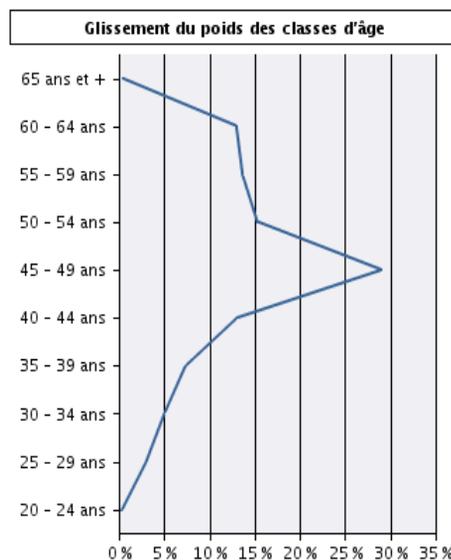
Pour les personnels de catégorie A de l'académie, les pics les plus importants de femmes sont à 46, 49 et 60 ans (respectivement environ 17, 16 et 15% des agents).

Les pics les plus importants d'hommes sont à 47 et 49 ans (environ 7% des agents).



Le glissement du poids des âges a son maximum pour la tranche 45-49 ans : 29% des agents.

Le graphique Poids et tranches d'ancienneté a une forme proche de la gaussienne pour l'académie. Son maximum est à 20% : part des agents qui ont entre 20 et 24 ans d'ancienneté. Pour la France, les tranches d'ancienneté qui comptent le plus d'agents sont 15-19 ans et 20-24 ans (environ 17% chacun).



## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Pyramides des âges et des poids et tranches d'ancienneté par catégorie

Pour les personnels de catégorie B de l'académie, les pics les plus importants de femmes sont à 48 et 56 ans (environ 12% des agents).

Le pic le plus important d'hommes est à 46 ans (environ 5% des agents).

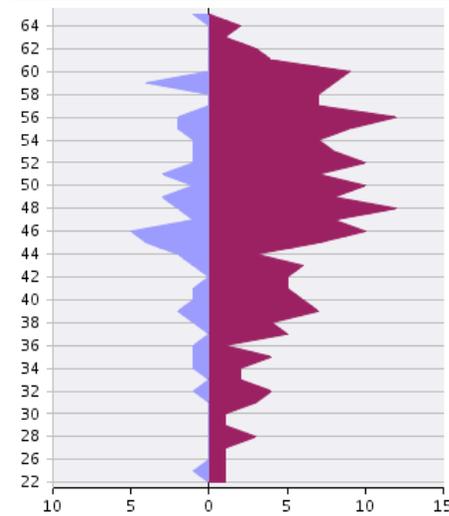
Le glissement du poids des âges a également son maximum pour la tranche 45-49 ans : 23% des agents.

Le graphique Poids et tranches d'ancienneté a son maximum pour la tranche 20-24 ans d'ancienneté (environ 17% des agents).

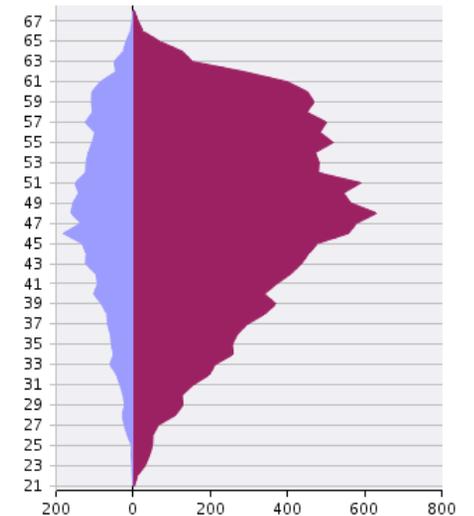
Pour la France, la tranche d'ancienneté qui compte le plus d'agents est 15-19 ans (environ 17% chacun).

### CATÉGORIE B

Pyramide des âges - Académie

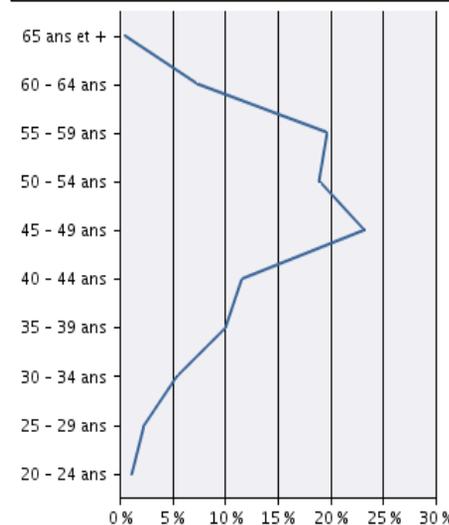


France

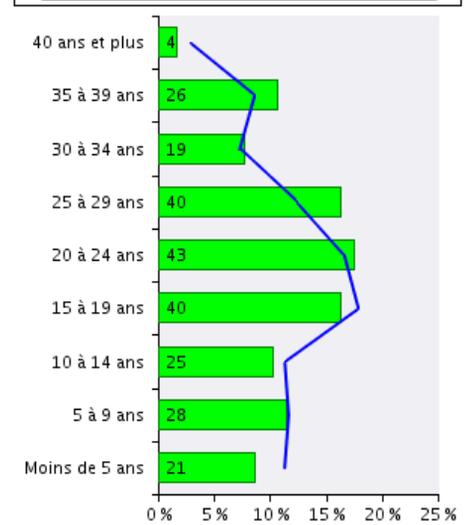


■ Nombre d'hommes  
■ Nombre de femmes

Glissement du poids des classes d'âge



Poids et effectif des tranches d'ancienneté



## □ DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Pyramides des âges et des poids et tranches d'ancienneté par catégorie

Pour les personnels de catégorie C de l'académie,, la pyramide des âges de l'académie a son pic maximum a 49 ans pour les femmes (environ 29% des agents).

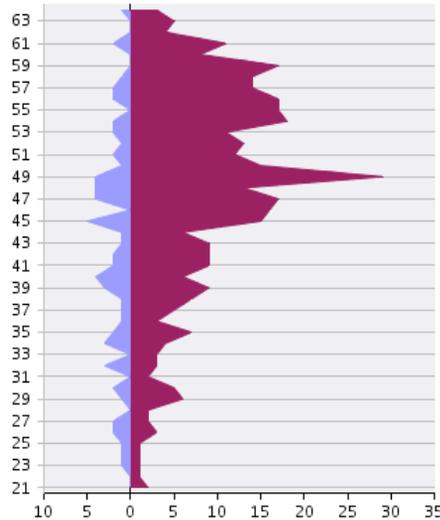
Pour les hommes aucun pic ne se démarque des autres.

Le glissement du poids des âges a également son maximum pour la tranche 45-49 ans : 24% des agents.

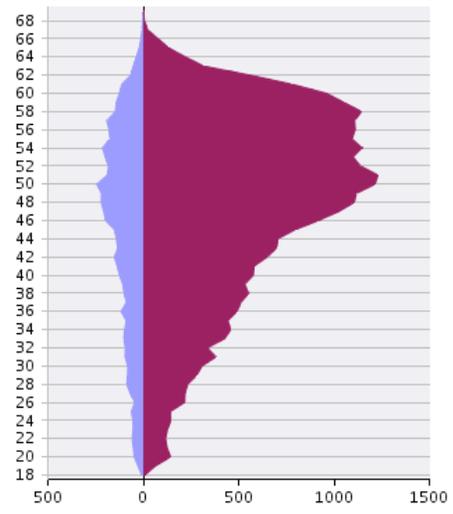
Le graphique Poids et tranches d'ancienneté a son maximum pour la tranche 20-24 ans d'ancienneté (environ 17% des agents). Pour la France, la tranche d'ancienneté qui compte le plus d'agents est moins de 5 ans (environ 18%).

### CATÉGORIE C

Pyramide des âges - Académie

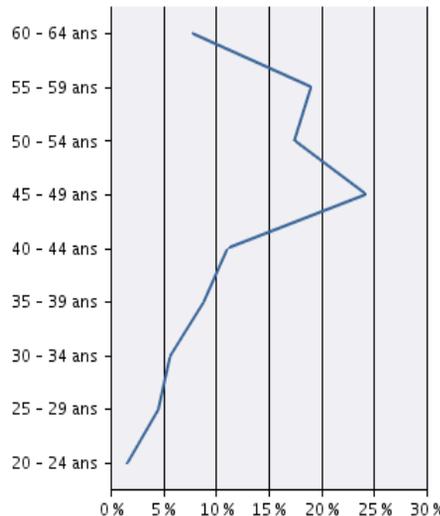


France



■ Nombre d'hommes  
■ Nombre de femmes

Glissement du poids des classes d'âge



Poids et effectif des tranches d'ancienneté



## □ LES GRADES

- Les corps, les grades et les indices

### Personnels en poste dans le 1<sup>er</sup> degré

Catégorie	Grade	Échelon	Indice moyen	Hommes		Femmes			
				Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen		
Instituteurs	Instituteurs	08	*			1	*		
		11	*	2	*	2	*		
Professeurs Certifiés	Classe exceptionnelle	04	*	1	*				
Professeurs des écoles	Classe normale	01	388	18	28	122	27		
		02	424	11	33	96	28		
		03	446	16	33	57	29		
		04	460	13	32	84	30		
		05	472	26	34	143	32		
		06	486	20	36	179	35		
		07	515	34	37	300	37		
		08	550	59	41	364	40		
		09	587	106	45	574	44		
		10	628	89	51	447	50		
	11	669	9	55	36	54			
	Hors classe	03	*		2	*	2	*	
		04	714	57	54	257	54		
		05	759	44	57	90	57		
	Classe exceptionnelle	02	749	1	*	12	53		
		03	790	28	57	51	56		
		04	840	10	60	26	58		
05		929	2	*	5	*			
Professeurs en lycée professionnel	Hors classe	04	*	1	*				
	Classe exceptionnelle	03	*			1	*		
<b>Ensemble</b>				<b>549</b>		<b>2849</b>		<b>3398</b>	

Pour les personnels en poste dans le 1<sup>er</sup> degré, il y a 4 catégories. Chacune d'elles a entre 1 et 3 grades et chaque grade a entre 1 et 11 échelons. Les indices moyens qui peuvent être divulgués sont entre 388 et 929.

Les Professeurs des écoles, de classe normale, échelon 01, ont l'indice moyen de 388. Ils comptent 18 hommes et 122 femmes et les âges moyens sont respectivement 28 et 27 ans.

Les Professeurs des écoles, de classe exceptionnelle, échelon 05, ont l'indice moyen de 929. Ils comptent 2 hommes et 5 femmes.

## □ LES GRADES

- Les corps, les grades et les indices

Personnels en  
poste dans le  
2<sup>nd</sup> degré (1/3)

Catégorie	Grade	Échelon	Indice moyen	Hommes		Femmes	
				Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen
Contractuels	C1	01	367	26	39	28	35
		02	389	24	40	16	41
		03	410	11	43	18	41
		04	431	8	49	10	45
		05	453	6	47	3	*
		06	*	2	*	1	*
		07	*			4	*
		09	*	1	*		
		10	*	1	*	1	*
		11	*			1	*
	13	*	1	*			
			*			1	*
	C2	01	321	10	44	9	38
		02	345	9	42	5	*
		03	349	5	*	2	*
		04	*	2	*	2	*
		05	*	2	*	1	*
		06	*	1	*	3	*
		07	*	2	*	1	*
		08	*	3	*		
09		*	4	*			
10		*	1	*			
Chargés d'enseignement EPS	Classe exceptionnelle	03	*			1	*
		04	*	2	*	1	*
Conseiller Recteur / Vice-Recteur	Groupe II		*	1	*		
Maîtres auxiliaires	Catégorie II	07	*			1	*
		08	*			1	*
Professeurs contractuels	CTEN 1C	02	*			1	*
		05	*	2	*		
		08	*	1	*		
		09	*	1	*		
	CTEN 2C	02	*	3	*		
		04	*	1	*		
		07	*	1	*		
		08	*	2	*		
			*	2	*		
	CTEN 3C	01	*			1	*
		07	*			1	*
		09	*	1	*		
10		*	1	*			
Professeurs agrégés	Classe normale	01	448	3	*	3	*
		02	*			1	*
		03	502	3	*	3	*
		04	539	2	*	4	*
		05	574	7	35	5	*
		06	609	10	35	23	33
		07	651	13	39	31	38
		08	700	20	42	28	41
		09	750	38	45	40	45
		10	796	29	48	25	49
		11	833	5	*	5	*
			584	2	*	4	*
	Hors classe	03	830	22	52	23	53
		04	945	51	57	45	56
	Classe exceptionnelle	01	*			1	*
		02	950	4	*	4	*
		03	1029	12	59	8	61

## □ LES GRADES

- Les corps, les grades et les indices

### Personnels en poste dans le 2<sup>nd</sup> degré (2/3)

Catégorie	Grade	Échelon	Indice moyen	Hommes		Femmes	
				Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen
Professeurs certifiés	Classe normale	01	388	21	29	54	28
		02	441	10	28	26	30
		03	445	16	33	42	33
		04	458	26	34	36	32
		05	473	40	34	91	35
		06	483	46	37	95	38
		07	512	56	39	169	37
		08	547	75	41	199	41
		09	584	126	45	274	44
		10	626	94	49	151	49
	11	669	13	52	21	54	
	Hors classe	03	657	2	*	6	46
		04	710	93	50	168	51
		05	756	106	53	154	53
06		798	79	57	135	57	
Classe exceptionnelle	02	735	3	*	2	*	
	03	775	13	52	16	53	
	04	830	22	58	29	57	
Professeurs de chaire supérieure	Professeurs de chaire supérieure	05	904	10	60	7	59
		02	*	1	*		
		05	*	1	*	2	*
		06	972	9	56	5	*
		09	*	1	*		
Professeurs des écoles	Classe normale	11	*	1	*		
		02	*	1	*	3	*
		03	*	1	*	2	*
		04	*	1	*	1	*
		05	471	1	*	5	*
		06	*	2	*	2	*
		07	511	6	37	4	*
		08	547	5	*	11	40
		09	583	15	45	7	46
		10	625	3	*	8	50
	Hors classe	11	*			1	*
		04	710	8	54	4	*
		05	756	6	58	3	*
		06	*	1	*		
Classe exceptionnelle	03	*	1	*	1	*	
	04	*	1	*	1	*	
Professeurs d'enseignement général collège	Classe exceptionnelle	04	756	3	*	2	*
		05	*			1	*

Les Professeurs des écoles qui apparaissent dans ce tableau enseignent dans le 2<sup>nd</sup> degré.

## □ LES GRADES

- Les corps, les grades et les indices

### Personnels en poste dans le 2<sup>nd</sup> degré (3/3)

Catégorie	Grade	Échelon	Indice moyen	Hommes		Femmes	
				Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen
Professeurs d'EPS	Classe normale	01	388	7	27	3	*
		02	441	5	*	6	25
		03	445	2	*	3	*
		04	458	5	*		
		05	471	10	31	5	*
		06	483	14	34	6	36
		07	511	7	39	2	*
		08	548	19	39	17	40
		09	584	40	43	29	44
		10	625	9	48	18	46
		11	*	1	*		
	Hors classe	03	*	1	*	1	*
		04	710	12	53	14	53
		05	756	14	54	13	53
06		798	17	57	9	59	
Classe exceptionnelle	03	*			1	*	
	04	830	8	61	5	*	
	05	*	2	*			
Professeurs en lycée professionnel	Classe normale	01	388	8	36	6	27
		02	*			2	*
		03	445	4	*	5	*
		04	458	6	41	4	*
		05	471	9	38	19	36
		06	484	19	39	16	41
		07	511	31	43	22	42
		08	547	29	44	31	43
		09	583	58	47	79	46
		10	624	47	50	35	50
		11	*	1	*	2	*
	Hors classe	03	*	1	*		
		04	710	34	52	34	52
		05	756	52	54	29	56
		06	798	36	58	44	59
Classe exceptionnelle	03	*	2	*	1	*	
	04	830	4	*	5	*	
	05	*	1	*	1	*	
<b>Ensemble</b>				<b>1793</b>		<b>2571</b>	<b>Ensemble 4364</b>

Pour les personnels en poste dans le 2<sup>nd</sup> degré, il y a 12 catégories. Chacune d'elles a entre 1 et 3 grades et chaque grade a entre 1 et 12 échelons. Les indices moyens qui peuvent être divulgués sont entre 321 et 1029.

Les contractuels, grade C2, échelon 01, ont l'indice moyen de 321. Ils comptent 10 hommes et 9 femmes et les âges moyens sont respectivement 44 et 38 ans.

Les Professeurs agrégés, de classe exceptionnelle, échelon 03, ont l'indice moyen de 1029. Ils comptent 12 hommes et 8 femmes et les âges moyens sont respectivement 59 et 61 ans.

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès au corps des professeurs agrégés pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au niveau national <sup>[1]</sup>

La liste d'aptitude pour l'accès à ce corps est arrêtée chaque année par le ministre, sur la proposition des recteurs et après avis du groupe des inspecteurs généraux de l'éducation nationale de la discipline concernée et de la commission administrative paritaire nationale du corps.

Les conditions statutaires pour accéder au corps des agrégés sont les suivantes : être professeur certifié, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive en activité, être âgé de 40 ans au moins et justifier de dix ans de services d'enseignement, dont cinq dans leur corps.

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Ensemble	Part des femmes	Âge moyen
<b>Promouvables</b>	2018	145968	40766	18217	<b>204951</b>		
	2019	155192	45605	18858	<b>219655</b>	58,1%	
<b>Candidatures volontaires</b>	2019	13479	939	1373	<b>15791</b>	54,6%	52,2
<b>Propositions des recteurs</b>	2019	1309	24	101	<b>1434</b>	58,0%	52,2
<b>Promus</b>	2019	329	5	22	<b>356</b>	58,9%	55,1

En 2019, 219 655 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré étaient promouvables au corps des Professeurs agrégés (+14 704 points par rapport à 2018). Seuls 15 791 ont posé leur candidature et 1 434 ont été proposés par les recteurs. 356 d'entre eux ont été promus, une majorité faisait partie du corps des Professeurs certifiés (92,4%). La part des femmes est de 58,9% et l'âge moyen, de 55,1 ans.

Corps	Grade	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 9	Échelon 10	Ensemble	
Professeur certifié	Classe exceptionnelle	3	14	79	26				122	329
	Hors classe		1	29	44	129			203	
	Classe normale						3	1	4	
Professeur de lycée professionnel	Classe exceptionnelle			2					2	5
	Hors classe				3				3	
Professeur d'EPS	Classe exceptionnelle			6	2				8	22
	Hors classe			1	6	7			14	
									<b>Ensemble</b>	<b>356</b>

Pour le corps des Professeurs certifiés, les agents sont promus à partir de l'échelon 2 pour les classes exceptionnelles, 3, pour les hors classes et 9 pour les classes normales. 86,2% des agents promus sont des professeurs certifiés en hors classe ou classe exceptionnelle avec un échelon compris entre 4 et 6.

Sur l'académie de Limoges, ont été promus par liste d'aptitude 7 agents en 2017, 9 en 2018 et 3 en 2019.

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès en classe exceptionnelle des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré [2]

Les promotions en classe exceptionnelle sont réparties en 2 viviers :

- Vivier 1 : pour les agents qui ont atteint au moins le 2<sup>ème</sup> échelon (Professeurs agrégés) ou le 3<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe (corps à gestion déconcentrée) et qui justifient de 8 années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercices difficiles ou sur des fonctions particulières.
- Vivier 2 : pour les agents classés au dernier échelon de la hors-classe de leur corps (avec 3 ans d'ancienneté au dernier échelon pour le corps des agrégés).

		Professeur certifié		Professeur de lycée professionnel		Professeur d'EPS		Professeur agrégé		Ensemble	
		Limoges	France	Limoges	France	Limoges	France	Limoges	France	Limoges	France
Vivier 1	Femmes	8	2213	1	510	2	297	6	722	17	3742
	Hommes	4	1542	1	568	3	409	11	869	19	3388
	<b>Total V1</b>	<b>12</b>	<b>3755</b>	<b>2</b>	<b>1078</b>	<b>5</b>	<b>706</b>	<b>17</b>	<b>1591</b>	<b>36</b>	<b>7130</b>
Vivier 2	Femmes	12	930	3	227	1	89	3	219	19	1465
	Hommes	5	573	3	178	1	91	2	217	11	1059
	<b>Total V2</b>	<b>17</b>	<b>1503</b>	<b>6</b>	<b>405</b>	<b>2</b>	<b>180</b>	<b>5</b>	<b>436</b>	<b>30</b>	<b>2524</b>
Viviers 1+2	Femmes	20	3143	4	737	3	386	9	941	36	5207
	Hommes	9	2115	4	746	4	500	13	1086	30	4447
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>5258</b>	<b>8</b>	<b>1483</b>	<b>7</b>	<b>886</b>	<b>22</b>	<b>2027</b>	<b>66</b>	<b>9654</b>

66 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont été promus classe exceptionnelle en 2019 pour l'académie. Ceci correspond à 0,7% des promotions au niveau national qui est de 9654 enseignants. La part des femmes promues est de 54,5% pour l'académie et 53,9% au niveau national.

Compte tenu de la représentation académique, le corps qui a le plus de promotions est celui des professeurs certifiés : 29 agents dont 20 femmes. Celui qui en compte le moins est celui des professeurs d'EPS : 7 agents dont 3 femmes.

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès en classe exceptionnelle des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au niveau national [2]

#### Échelon des agents promus au titre du vivier 1

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Professeur agrégé	Total général
Échelon 2	2017				1	1
	2018				4	4
	2019				0	0
Échelon 3	2017	127	26	5	52	210
	2018	260	53	27	134	474
	2019	163	37	22	255	477
Échelon 4	2017	619	105	28	1214	1966
	2018	955	162	95	1044	2256
	2019	943	259	133	1336	2671
Échelon 5	2017	1286	325	93		1704
	2018	1613	335	190		2138
	2019	1367	387	244		1998
Échelon 6	2017	2683	743	478		3904
	2018	1494	463	275		2232
	2019	1282	395	307		1984
Total général	2017	4715	1199	604	1267	7785
	2018	4322	1013	587	1182	7104
	2019	3755	1078	706	1591	7130

Au niveau national, 7130 agents sont promus classe exceptionnelle au titre de vivier 1 en 2019. Les promotions sont importantes à partir de l'échelon 4 : 37,5% des promotions de 2019 sont celles d'agents à l'échelon 4.

Le nombre d'agents promus en 2018 est en retrait par rapport à 2017 (-681 points). Ce nombre augmente légèrement en 2019 (+26 points).

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès en classe exceptionnelle des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au niveau national [2]

Au niveau national en 2019, 52% des agents promus classe exceptionnelle au titre de vivier 1 sont des femmes. Le corps qui compte la plus grande proportion de femmes promues est Professeur certifié : 59%.

Sur ces 3 dernières années, cette part des femmes a de faibles variations : l'écart le plus important est de +6 points (Professeur certifié entre 2018 et 2019).

#### Part des femmes promues au titre du vivier 1

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Professeur agrégé	Total général
<b>Femmes</b>	2017	2531	526	230	516	<b>3803</b>
	2018	2277	449	223	484	<b>3433</b>
	2019	2213	510	297	722	<b>3742</b>
<b>Hommes</b>	2017	2184	673	374	751	<b>3982</b>
	2018	2045	564	364	698	<b>3671</b>
	2019	1542	568	409	869	<b>3388</b>
<b>Total général</b>	2017	4715	1199	604	1267	<b>7785</b>
	2018	4322	1013	587	1182	<b>7104</b>
	2019	3755	1078	706	1591	<b>7130</b>
<b>Part des femmes promues vivier 1</b>	2017	54%	44%	38%	41%	<b>49%</b>
	2018	53%	44%	38%	41%	<b>48%</b>
	2019	59%	47%	42%	45%	<b>52%</b>
<b>Part des femmes dans le corps</b>	2017	64%	50%	43%	52%	
	2018	64%	51%	42%	52%	
	2019	65%	51%	42%	52%	

Au niveau national en 2019, 58% des agents promus classe exceptionnelle au titre de vivier 2 sont des femmes. Le corps qui compte la plus grande proportion de femmes promues est Professeur certifié : 62%.

Sur ces 3 dernières années, cette part des femmes a de faibles variations : l'écart le plus important est de -5 points (Professeur agrégé entre 2018 et 2019).

#### Part des femmes promues au titre du vivier 2

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Professeur agrégé	Total général
<b>Femmes</b>	2017	729	157	69	174	<b>1129</b>
	2018	735	166	72	180	<b>1153</b>
	2019	930	227	89	219	<b>1465</b>
<b>Hommes</b>	2017	471	153	82	142	<b>848</b>
	2018	467	143	75	147	<b>832</b>
	2019	573	178	91	217	<b>1059</b>
<b>Total général</b>	2017	1200	310	151	316	<b>1977</b>
	2018	1202	309	147	327	<b>1985</b>
	2019	1503	405	180	436	<b>2524</b>
<b>Part des femmes promues vivier 2</b>	2017	61%	51%	46%	55%	<b>57%</b>
	2018	61%	54%	49%	55%	<b>58%</b>
	2019	62%	56%	49%	50%	<b>58%</b>
<b>Part des femmes dans le corps</b>	2017	64%	50%	43%	52%	
	2018	64%	51%	42%	52%	
	2019	65%	51%	42%	52%	

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès à la hors classe des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au niveau national [3]

L'accès à la hors classe est possible à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale. Le barème national défini pour l'ensemble des corps s'appuie sur deux éléments structurants : l'appréciation de la valeur professionnelle des agents et leur ancienneté dans la plage d'appel. Le respect du barème constitue pour l'agent un critère de lisibilité sur son déroulement de carrière. Une attention particulière a été portée lors des CAP aux agents proches de la retraite et à l'équilibre femmes/hommes.

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Professeur agrégé	Ensemble
<b>Femmes</b>	2017	NC	NC	NC	NC	<b>NC</b>
	2018	4997	1123	476	1306	<b>7903</b>
	2019	4830	1131	499	1292	<b>7752</b>
<b>Hommes</b>	2017	NC	NC	NC	NC	<b>NC</b>
	2018	3102	1203	526	1270	<b>6100</b>
	2019	2999	1108	498	1281	<b>5886</b>
<b>Total général</b>	2017	NC	NC	NC	NC	<b>NC</b>
	2018	8099	2326	1002	2576	<b>14003</b>
	2019	7829	2239	997	2573	<b>13638</b>
<b>Part des femmes promues</b>	2017	62%	48%	48%	51%	<b>NC</b>
	2018	62%	51%	50%	50%	<b>56%</b>
	2019	63%	49%	49%	52%	<b>57%</b>
<b>Part des femmes dans le corps</b>	2017	64%	50%	43%	52%	
	2018	64%	51%	42%	52%	
	2019	65%	51%	42%	52%	
<b>Nb d'agents promus hors classe pour l'académie de Limoges en 2019</b>		<b>97</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>167</b>

En 2019, au niveau national, 13638 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont été promus hors classe. 57% d'entre eux sont des femmes. Le corps qui compte la plus grande proportion de femmes promues est Professeur certifié : 63 %.

Sur ces 3 dernières années, cette part des femmes a de faibles variations : l'écart le plus important est de +3 points (Professeur de lycée professionnel entre 2017 et 2018).

## □ LES GRADES

- Les promotions

### Accès à la hors classe des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au niveau national [3]

		Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'EPS	Professeur agrégé	Total général
<b>Promus 11<sup>ème</sup> échelon</b>	2018	5194	1445	537	2006	<b>9182</b>
	2019	4230	1151	424	2009	<b>7814</b>
<b>Promus 11<sup>ème</sup> échelon/promus</b>	2018	64%	62%	54%	78%	<b>66%</b>
	2019	▼54%	▼51%	▼43%	►78%	<b>▼57%</b>
<b>Année d'ancienneté moyenne dans le grade des agents promus</b>	2018	23,3	20,8	23,6	16,4	
	2019	22,8	20,5	22,9	18	

7814 des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré promus hors classe étaient classés 11<sup>ème</sup> échelon, soit 57%. Cette valeur a un écart de -9 points par rapport à 2018. Le corps qui compte la plus grande proportion de 11<sup>ème</sup> échelon promus est Professeur agrégé : 78 %.

L'ancienneté moyenne des agents promus est comprise entre 18 (Professeur agrégé) et 22,9 ans (Professeur d'EPS).

## □ LES CONGÉS ET MODALITÉS DE SERVICE

### Le nombre de congés\*

#### Personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire (%)

	Académie				France
	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2018 - 2019
ATSS	48,5	50,6	44,2	45,4	47,9
1er degré	73,8	82,2	79,5	79,8	75,9
2nd degré	58,2	58,8	56,2	53,6	59,8
Académie	62,5	65,8	62,9	61,9	65,0

Le nombre de personnes qui a pris au moins un congé dans l'année est au plus bas depuis 4 ans : 61,9% (-3,1 points par rapport à la France et -3,9 points par rapport au maximum de l'académie en 2016-2017).

Ce nombre est au plus bas pour les ATSS : 45,4%, soit -2,5 points d'écart avec la France. Et au plus haut pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré : 79,7%, soit +3,9 points d'écart avec la France.

#### Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé (jour)

	Académie				France
	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2018 - 2019
ATSS	35,2	38,3	38,5	42,6	36,6
1er degré	27,0	25,5	25,8	24,9	26,4
2nd degré	29,3	28,5	29,8	29,8	26,1
Académie	<b>28,8</b>	<b>28,0</b>	<b>28,7</b>	<b>28,5</b>	<b>26,8</b>

La durée moyenne des congés par personne qui a pris au moins un congé est de 28,5 jours pour l'académie. Soit +1,7 points d'écart avec la France. Ce nombre a varié entre 28,8 et 28,7 jours. Il est au plus bas pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré : 24,9 jours, soit -1,5 points d'écart avec la France. Et au plus haut pour les ATSS : 42,6 jours, soit +6,0 points d'écart avec la France.

#### Taux d'absence (%)

	Académie				France
	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2018 - 2019
ATSS	4,7	5,3	4,7	5,3	4,8
1er degré	5,5	5,7	5,6	5,5	5,5
2nd degré	4,7	4,6	4,6	4,4	4,3
Académie	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>	<b>4,9</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>

Le taux d'absence de l'académie est le même que celui de la France : 4,8%. Il est stable depuis 4 ans (maximum à 5,0% en 2016-2017).

Il est au plus bas pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré : 4,4%, soit +0,1 points d'écart avec la France. Et au plus haut pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré : 5,5%, identique à la France.

$$\text{Taux d'absence} = \frac{\text{nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire}}{\text{nombre de personnes dans l'académie} \times 365}$$

Le nombre de jours de congés pris dans l'année 2018-2019 est de 198 371. Il était au plus haut l'année d'avant (201 099 jours) et au plus bas en 2015-2016 (191 128 jours).

## □ LES CONGÉS ET MODALITÉS DE SERVICE

### Les motifs de l'absence\*

Motif de l'absence	Taux d'absence (%)							
	ATSS		1er degré		2nd degré		Ensemble	
	Académie	France	Académie	France	Académie	France	Académie	France
CLD non imputable au service	0,70	0,37	0,44	0,28	0,63	0,37	0,57	0,33
CLM non imputable au service	1,42	1,01	0,95	0,69	0,80	0,55	0,91	0,64
Congé de formation prof. Indemnisé	0,00	0,09	0,04	0,13	0,22	0,16	0,13	0,14
Congé de maladie ordinaire	1,80	2,29	1,91	2,23	1,53	1,72	1,69	1,96
Congé de maternité	0,54	0,47	0,97	1,08	0,60	0,58	0,72	0,76
Garde d'enfant malade	0,07	0,08	0,13	0,15	0,07	0,08	0,09	0,11

$$\text{Taux d'absence} = \frac{\text{nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire}}{\text{nombre de personnes dans l'académie}} \times 365$$

En 2018-2019, il y avait 41 motifs d'absence. 6 d'entre eux sont présentés ici. Les congés de maladie ordinaire ont le plus fort taux d'absence : entre 1,53% (2<sup>nd</sup> degré) et 1,91% (1<sup>er</sup> degré). Respectivement -0,19 et -0,32 points d'écart avec la France. Les CLM (Congés Longues Maladie) et CLD (Congés Longues Durée) non imputables au service sont en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position des taux les plus importants (de 0,80 à 1,42% pour les CLM et de 0,44 à 0,70% pour les CLD). Viennent ensuite les congés de maternité (entre 0,54 et 0,97%), ceux de formation professionnelle indemnisés puis ceux d'autorisation pour garde d'enfant malade.

## □ LES CONGÉS ET MODALITÉS DE SERVICE

### Modalités de service Personnel du 1<sup>er</sup> degré\*

Les modalités de service sont au nombre de 8.

75,0% des agents sont à temps plein. 83,0% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 43 ans.

16,9% des agents sont à temps incomplet 100%. 93,5% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est également de 43 ans.

3,8% des agents sont entre 50 et 80% pour élever un enfant. 90,4% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 34 ans.

2,1% des agents sont entre 50 et 80% sur autorisation. 94,1% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 43 ans.

La somme des autres temps partiels représentent 2,2% des agents.

Répartition des effectifs selon les modalités de service					
Modalité de service	Quotité de service	Nombre d'individus	Part (%)	Âge moyen	Part des femmes (%)
Temps incomplet	100 %	695	16,9	43	93,5
Temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	12	0,3	35	91,7
	]50 ; 80] %	157	3,8	34	90,4
Temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	3	0,1	47	100,0
	]50 ; 80] %	15	0,4	46	93,3
	]80 ; 100[ %	2	0,0	50	100,0
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	50 %	2	0,0	53	100,0
	]50 ; 80] %	21	0,5	46	100,0
Temps partiel sur autorisation	50 %	20	0,5	46	90,0
	]50 ; 80] %	85	2,1	43	94,1
	]80 ; 100[ %	4	0,1	39	75,0
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	]50 ; 80] %	1	0,0	43	100,0
	]50 ; 80] %	10	0,2	45	100,0
Temps partiel thérapeutique	]50 ; 80] %	1	0,0	51	100,0
	100 %	3 082	75,0	43	83,0
<b>ENSEMBLE</b>		<b>4 110</b>	<b>100,0</b>	<b>43</b>	<b>85,5</b>

Répartition des effectifs selon les quotités de service			
Quotité de service	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen
50 %	47	93,6	43
]50 ; 80] %	280	92,5	38
]80 ; 100[ %	6	83,3	42
100 %	3 777	84,9	43
<b>TOTAL</b>	<b>4 110</b>	<b>85,5</b>	<b>43</b>

Les quotités de service sont au nombre de 4. 91,9% des agents sont à 100%, 6,8% entre 50 et 80% et les autres sont à 50% ou entre 80 et 100%.

Le nombre d'agents à temps partiel est décroissant : de 377 en 2016 à 333 en 2019, soit un écart de -44 points, -42 points pour les femmes et -2 points pour les hommes.

La part des femmes varie entre 92,5 % (2019) et 94,2% (2017).

Évolution sexuée du temps partiel - Académie				
	2016	2017	2018	2019
<b>Femmes</b>	350	340	312	308
<b>Hommes</b>	27	21	24	25
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>361</b>	<b>336</b>	<b>333</b>

## □ LES CONGÉS ET MODALITÉS DE SERVICE

### Modalités de service Personnel du 2<sup>nd</sup> degré\*

Les modalités de service sont au nombre de 9.

79,5% des agents sont à temps plein. 58,0% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 44 ans.

14,3% des agents sont à temps incomplet 100%. 72,4% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 36 ans.

3,5% des agents sont entre 50 et 100% sur autorisation. 81,4% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 48 ans.

1,3% des agents sont entre 50 et 80% pour élever un enfant. 80,6% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen est de 36 ans.

La somme des autres temps partiels représentent 1,4% des agents.

Répartition des effectifs selon les modalités de service					
Modalité de service	Quotité de service	Nombre d'individus	Part (%)	Âge moyen	Part des femmes (%)
Crédit d'heures pour fonction élective	]50 ; 80] %	1	0,0	50	0,0
	]80 ; 100[ %	2	0,0	60	50,0
Temps incomplet	100 %	813	14,3	36	72,4
Temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	3	0,1	37	100,0
	]50 ; 80] %	72	1,3	36	80,6
Temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	1	0,0	38	100,0
	]50 ; 80] %	12	0,2	51	58,3
	]80 ; 100[ %	3	0,1	47	100,0
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	]50 ; 80] %	8	0,1	45	100,0
	]80 ; 100[ %	1	0,0	50	100,0
Temps partiel sur autorisation	50 %	27	0,5	50	51,9
	]50 ; 80] %	102	1,8	48	78,4
	]80 ; 100[ %	97	1,7	49	84,5
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	50 %	1	0,0	39	0,0
Temps partiel thérapeutique	50 %	18	0,3	51	55,6
	]50 ; 80] %	2	0,0	46	0,0
Travail à temps plein	100 %	4 510	79,5	44	58,0
<b>ENSEMBLE</b>		<b>5 673</b>	<b>100,0</b>	<b>43</b>	<b>61,2</b>

### Répartition des effectifs selon les quotités de service

Quotité de service	Nombre d'individus	Part des femmes (%)	Âge moyen
50 %	50	56,0	49
]50 ; 80] %	197	77,7	44
]80 ; 100[ %	103	84,5	49
100 %	5323	60,2	42
<b>TOTAL</b>	<b>5673</b>	<b>61,2</b>	<b>43</b>

Les quotités de service sont au nombre de 4. 93,8% des agents sont à 100%, 3,5% entre 50 et 80% et les autres sont à 50% ou entre 80 et 100%.

Depuis 2016, le nombre d'agents à temps partiel oscille entre 345 (2016) et 355 (2018). Soit un écart de 10 points. Il est au plus bas pour la part des femmes en 2019 : 76,6% contre 81,2% en 2016 (-4,6 points).

### Évolution sexuée du temps partiel - Académie

	2016	2017	2018	2019
<b>Femmes</b>	280	273	277	268
<b>Hommes</b>	65	75	78	82
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>348</b>	<b>355</b>	<b>350</b>

## □ LES FORMATIONS [4]

Une extraction via l'application nationale Gaia permet d'avoir le nombre total des journées stagiaires effectives par imputation demandées et par année de gestion.

Sur l'ensemble des programmes présentés dans le tableau, il y a eu près de 22 000 journées stagiaires présents au cours de l'année 2018-2019. Le BOP 141 en compte à lui seul 17 523.

Il est important de préciser que certains agents d'un BOP ont pu suivre des formations imputées sur un autre BOP. Par exemple, la formation des AESH peut être prise sur le BOP 141 si le dispositif est codifié ainsi dans GAIA.

Volume de journées stagiaires présents Année : 2018-2019	
BOP*	Total journées stagiaires présents
0140	1 063,5
0141	17 523,0
0214	3 063,2
0230	269,5
<b>TOTAL</b>	<b>21 919,2</b>

\* BOP : Budget Opérationnel de Programme

Les conventions du Compte Personnel de Formation (CPF) Année : 2019-2020				
BOP	Statut	partenaire	Nombre d'heures	Montant pris en charge par le rectorat (€)
139	Maître auxiliaire	FORPROF	60	1 500
141	professeur certifiée EPS	GRETA	80	1040
141	prof doc	Les 13 vents	132	1500
141	PLP éco-gestion	Université de Poitiers	56	1400
141	PLP éco-gestion	Université de Limoges	20	450
141	Psy EN	Université de Lyon 1	100	1400
141	Prof EPS	GRETA	23,5	500
141	PLP	Univ Limoges	100	1200
230	AESH	CNED	120	1 095

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 9 conventions CPF ont été signées. Les agents concernés font partie des programmes 139, 141 et 230. Le temps de formation varie de 20 à 132h et les montants pris en charge par le rectorat sont compris entre 450 et 1500 € (respectivement Professeur de Lycée Professionnel éco-gestion et Maître auxiliaire ou Professeur documentaliste.).

## □ LES FORMATIONS [5]

Dans le cadre de formations professionnelles, des congés spécifiques sont accordés.

Congés de formation professionnelle - Rentrée 2018			
Grade	Nombre d'agents	Formation	Nombre de mois accordés
Certifiés	16	Agrégation	104
		Master	10
		Licence	10
		Art Thérapeute	10
Prof. EPS	1	Hypnothérapeute	2
Agrégés	1	1 Master	10
Psy. E.N.	1		9
<b>Ensemble</b>			<b>155</b>

À la rentrée 2018, 19 agents en ont bénéficié. Le temps accordé variait de 2 à 104 mois.

L'ensemble du temps accordé au cours de l'année était de 155 mois.

À la rentrée 2019, 20 agents ont bénéficié de congés de formation professionnelle. Le temps accordé était compris entre 3 et 93 mois.

L'ensemble du temps accordé au cours de l'année était de 152 mois.

Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019			
Grade	Nombre d'agents	Formation	Nombre de mois accordés
Certifiés	16	Agrégation	93
		DESU	3
		Master	4
		Naturopathie	10
		Gravure	9
		BMA céramique	7
Agrégés	2	Licence	10
		Thèse	3
CPE	1		5
Contractuels	1		8
<b>Ensemble</b>			<b>152</b>

## □ LA MASSE SALARIALE [6]

Le Budget est décomposé en 5 BOP (Budgets Opérationnels de Programme) :

### BOP 139 - Enseignement scolaire privé

Il comprend l'ensemble des rémunérations des enseignants exerçant dans le privé sous contrat. Sont également compris les crédits pédagogiques pour les établissements privés et les crédits destinés aux bourses et aux fonds sociaux.

### BOP 140 - Enseignement scolaire premier degré public

Il comprend l'ensemble des rémunérations des enseignants, des inspecteurs et des assistants étrangers intervenant dans le premier degré public, ainsi que les crédits pédagogiques destinés aux écoles publiques.

### BOP 141 - Enseignement scolaire second degré public

Il comprend l'ensemble des rémunérations des enseignants, personnels de direction, inspecteurs, psychologues, personnels de laboratoire et assistants étrangers exerçant dans le second degré public. Sont également compris les crédits pédagogiques pour les EPLE, des crédits pour la formation des personnels et pour le numérique éducatif.

### BOP 214 - Soutien de la politique de l'Education nationale

Il comprend l'ensemble des rémunérations des personnels relevant des services déconcentrés de l'Education nationale (rectorat, direction des services départementaux de l'Education nationale), ainsi que les crédits pour les examens et concours, l'action sociale des personnels de l'académie et le fonctionnement des services.

### BOP 230 - Vie de l'élève

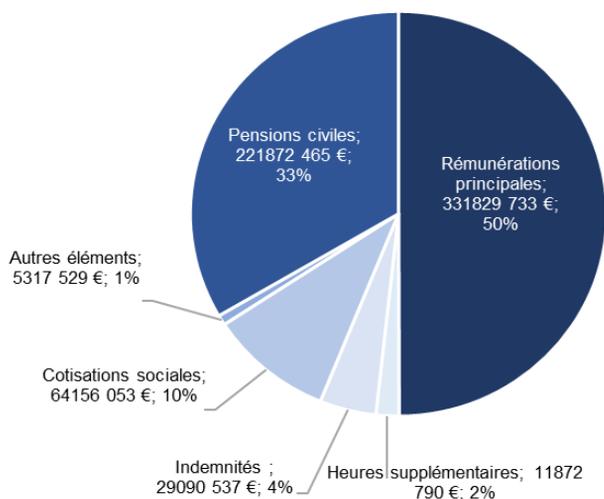
Il comprend l'ensemble des rémunérations des personnels de la vie scolaire, des accompagnants des élèves en situation de handicap et des personnels médicaux-sociaux. Sont également compris les crédits destinés aux bourses, aux fonds sociaux, à l'équipement des élèves porteurs de handicap.

	Budget 2019		
	TITRE II	HORS TITRE II	TOUT TITRE
BOP 139 - enseignement privé	29 772 984 €	3 781 792 €	33 554 776 €
BOP 140 - 1er degré public	222 019 186 €	588 186 €	222 607 372 €
BOP 141 - 2nd degré public	362 685 445 €	1 364 258 €	364 049 703 €
BOP 214 - soutien de la politique de l'education nationale	17 731 637 €	3 239 525 €	20 971 162 €
BOP 230 - vie de l'élève	31 929 854 €	30 078 676 €	62 008 530 €
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>664 139 106 €</b>	<b>39 052 437 €</b>	<b>703 191 543 €</b>

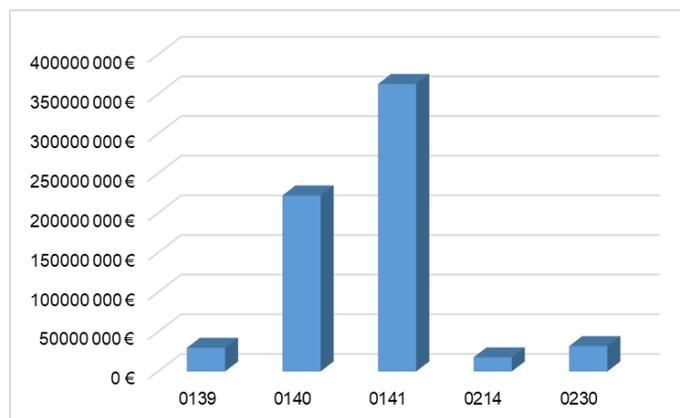
## □ LA MASSE SALARIALE

	CONSOMMATION 2019					Ensemble
	0139	0140	0141	0214	0230	
Rémunérations principales	18 893 364 €	111 591 367 €	175 835 632 €	7 767 632 €	17 741 737 €	<b>331 829 733 €</b>
Heures supplémentaires	909 075 €	135 723 €	10 269 338 €	-	558 654 €	<b>11 872 790 €</b>
Indemnités	1 268 746 €	7 436 094 €	16 618 872 €	2 813 755 €	953 070 €	<b>29 090 537 €</b>
Cotisations sociales	7 405 821 €	18 754 133 €	31 932 394 €	1 571 450 €	4 492 255 €	<b>64 156 053 €</b>
Autres éléments	1 155 194 €	1 349 372 €	1 739 526 €	475 390 €	598 047 €	<b>5 317 529 €</b>
Pensions civiles	140 784 €	82 752 498 €	126 289 683 €	5 103 409 €	7 586 091 €	<b>221 872 465 €</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29 772 983 €</b>	<b>222 019 187 €</b>	<b>362 685 445 €</b>	<b>17 731 636 €</b>	<b>31 929 855 €</b>	<b>664 139 106 €</b>

Éléments de la masse salariale 2019



Masse salariale 2019 par BOP



En 2019, la masse salariale s'élève à plus de 664 millions d'euros. La rémunération principale des agents représente 50% de celle-ci, les pensions civiles 33% et les cotisations sociales 10%. Les indemnités et les heures supplémentaires pèsent respectivement pour 4% et 2%.

La masse salariale la plus importante relève du programme 141 (enseignement public du second degré), soit 55% de l'ensemble des quatre programmes. Le programme 140 (enseignement public du premier degré) constitue 33% de la masse salariale. Les programmes 230 (vie de l'élève) et 214 (soutien à la politique de l'éducation nationale) ont un poids respectif de 5% et de 3%. Le programme 139 (enseignement privé) représente 4% de l'ensemble.

## ANNEXE 1 - LEXIQUE

AC2D : Contractuel

ADJAENES : Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AED : Assistant d'éducation

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

AIS : Adaptation et Intégration Scolaire

ASSAE : Assistants de Service Social des Administrations de l'État A

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

CTSS : Conseiller Technique de Service Social

EPLÉ : Établissement Public Local d'Enseignement

PACTE : Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'État

SAENES : Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

## ANNEXE 2 - SOURCES

[1] *Bilan de l'accès au corps des professeurs agrégés par la voie de la liste d'aptitude - 2019* - Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

[2] *Classe exceptionnelle des personnels enseignants du second degré - Bilan de la campagne 2019* - DGRH ;

[3] *Bilan de la campagne 2019 d'accès au grade de la hors classe des personnels enseignants du second degré* - DGRH ;

[4] Données transmises par Madame Florence GROUSSAUD, Responsable administrative et financière de la division de la formation, [florence.groussaud@ac-limoges.fr](mailto:florence.groussaud@ac-limoges.fr) ;

[5] Données transmises par la Cellule coordination / DRRH, [ce.diper@ac-limoges.fr](mailto:ce.diper@ac-limoges.fr) ;

[6] Données transmises par le SSA, [l,dptagad@ac-limoges.fr](mailto:l,dptagad@ac-limoges.fr) ;